

du pays. ” Cette motion fut repoussée par 52 voix contre 28.

Les adversaires du gouvernement n'en restèrent pas là. Ils traduisirent devant les tribunaux, les honorables MM. Macdonald, Smith et Vankoughnet, pour avoir siégé et voté illégalement. Mais la Cour du Banc de la Reine décida à l'unanimité que les ministres n'avaient pas violé la loi.

Cette affaire du “ double shuffle ” défraya pendant des mois la polémique des journaux et les philippiques des tribuns. Il est certain que les ministres conservateurs avaient fait servir la loi pour un cas qui n'avait pas été prévu par les législateurs. Mais est-ce un grand crime ? Bien peu de gens le soutiendraient aujourd'hui.

IGNOTUS

M. de Tracy après son départ de la Nouvelle-France. (X, VI, 1015.)—M. de Tracy, de retour en France, continua de s'intéresser à la colonie, et remit au ministre des mémoires sur le Canada. Peu de temps après, le roi le nomma commandant de la place Dunkerque, puis, subséquemment gouverneur du Château-Trompette. Le 30 mars 1669, Colbert écrivant à M. de Mondevergue, gouverneur de l'île Dauphine, parlait en ces termes de notre ancien lieutenant-général : “ Si les services que je m'efforce de rendre à Sa Majesté vous peuvent laisser quelque doute de la sûreté de la récompense à votre égard, l'exemple de M. de Tracy vous en doit entièrement persuader. Il est demeuré quatre ans dans les îles d'Amérique et dans le Canada, où il a parfaitement bien servi, rétabli activement ces pays-là et leur a donné une nouvelle vie. A son retour, Sa Majesté lui a donné le commandement de la place Dunkerque et ensuite le gouvernement du Châ-